

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Paris, le 2 avril 2020, 7h30

Proposition d'un dividende 2019 ajusté à 4,01€ par action, 2ème acompte maintenu début juillet 2020

Maintien de l'Assemblée Générale le 24 avril 2020 et précisions sur les modalités de sa tenue

1. Nouvelle proposition de dividende au titre de l'exercice 2019 et modification de la 3ème résolution de l'Assemblée Générale du 24 avril 2020

Compte tenu des appels du gouvernement français intervenus la semaine dernière, et soucieux d'adopter une attitude responsable, le Conseil d'Administration d'Icade, réuni le 1^{er} avril 2020, a décidé d'ajuster à la baisse le montant du dividende 2019 qui sera proposé à l'Assemblée Générale du 24 avril 2020.

Le dividende soumis au vote des actionnaires **sera ainsi ramené à la hauteur des obligations de distribution SIIC** (dont la société reste redevable à fin 2019), **soit un dividende total de 4,01 €**, à comparer à 4,81€ par action initialement proposé (-16,64%).

Cette décision du Conseil d'Administration a été prise, après recommandation du Directeur Général, même si Icade n'entend pas, à date, faire appel aux prêts garantis par l'Etat, ni procéder à des reports d'échéances fiscales ou sociales.

Le montant du dividende non versé, soit 60 M€ environ, viendra ainsi abonder la trésorerie de l'entreprise pour permettre à Icade de poursuivre son développement dès la sortie de crise, avec des moyens financiers renforcés.

Le planning de versement proposé pour le second acompte reste inchangé. L'acompte sur dividende de 2,41 euros par action ayant été payé le 6 mars 2020, le paiement du solde, soit 1,60 euros, interviendra le 8 juillet 2020, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 24 avril prochain.

Dans ce contexte, la 3ème résolution relative à l'affectation du résultat de l'exercice et à la fixation du dividende est modifiée en conséquence (voir l'addendum du livret de convocation mis en ligne ce jour sur le site internet de la société).

Frédéric THOMAS, Président du Conseil d'Administration, a déclaré: « La situation financière de la société lui permet de satisfaire à l'ensemble de ses engagements, mais compte tenu de la situation exceptionnelle et de l'appel du gouvernement, il nous est apparu opportun et responsable de faire évoluer notre position. Cette décision a été prise à l'unanimité du Conseil et est soutenue par nos trois principaux actionnaires représentés au Conseil, la Caisse des Dépôts, le Crédit Agricole Assurances et Icamap ».

Enfin, le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas verser la rémunération de l'ensemble des Administrateurs (jetons de présence) pour les séances du Conseil et des Comités essentiellement consacrés à la gestion de la crise sanitaire. Les sommes correspondantes seront dédiées à des associations caritatives en lien avec la pandémie actuelle.

2. Nouvelles modalités de tenue de l'Assemblée Générale : tenue à huis-clos de l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2020

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et des mesures législatives et administratives récemment adoptées pour limiter les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, les modalités d'organisation et de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2020 ont évolué.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, le Conseil d'Administration a décidé que l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2020 se tiendra exceptionnellement à huisclos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement, à l'exception du Bureau de l'Assemblée Générale qui se réunira par conférence téléphonique pour les besoins de l'Assemblée.

L'avis préalable à l'Assemblée Générale, comprenant l'ordre du jour et le texte des résolutions, a été publié le 20 mars 2020 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). L'avis de convocation sera publié le 8 avril 2020 au BALO (avec le projet de 3ème résolution amendé) et dans un journal d'annonces légales. Ces avis seront consultables sur le site Internet de la société : www.icade.fr.

Compte-tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement à l'Assemblée, ni de s'y faire représenter physiquement, ces derniers pourront uniquement voter ou donner pouvoir au Président par correspondance en utilisant le formulaire prévu à cet effet et téléchargeable sur le site de la Société (www.icade.fr), ou par voie électronique via la plateforme sécurisée Votaccess.

Les modalités de vote sont plus précisément décrites dans le livret de convocation figurant sur le site internet de la Société : www.icade.fr

Exceptionnellement, pour toutes questions relatives à l'Assemblée Générale et compte-tenu du fait que les actionnaires ne pourront pas poser de questions orales ni proposer des amendements ou résolutions nouvelles pendant l'Assemblée Générale, la Société a décidé d'accepter de recevoir et de traiter, les questions écrites des actionnaires envoyées par mail à l'adresse ag@icade.fr accompagnées de l'attestation d'inscription en compte, après la date limite réglementaire du 20 avril 2020, soit jusqu'au 22 avril 2020, avant 16 heures.

D'une façon générale, vous êtes invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site www.icade.fr.

À PROPOS D'ICADE

L'immobilier de tous vos futurs

Foncière, développeur et promoteur, Icade est un opérateur immobilier intégré, qui conçoit des produits et des services immobiliers innovants pour répondre aux nouveaux usages et modes de vie urbains. Plaçant la RSE et l'innovation au cœur de sa stratégie, Icade est au plus près des acteurs et des utilisateurs qui font la ville − collectivités et habitants, entreprises et salariés, institutions et associations... Icade allie l'investissement en immobilier tertiaire et de santé (patrimoine part du groupe au 31/12/19 de 11,5 Md€) à la promotion (CA économique 2019 de près de 1 Md€) pour réinventer le métier de l'immobilier et contribuer à l'émergence des villes de demain, vertes, intelligentes et responsables. Icade est un acteur majeur du Grand Paris et des métropoles régionales. Icade est une société cotée (SIIC) sur Euronext Paris. Son actionnaire de référence est le Groupe Caisse des Dépôts.

Le texte de ce communiqué est disponible sur le site internet d'Icade : www.icade.fr

CONTACTS

Charlotte Pajaud-Blanchard, Responsable relations presse +33(0)1 41 57 71 19

charlotte.pajaud-blanchard@icade.fr

Anne-Sophie Lanaute,
Directrice Communication Financière et Relations Investisseurs
+33(0)1 41 57 70 29

anne-sophie.lanaute@icade.fr